

# La vérité sur les CDD

En même temps que la Direction remet en question les effectifs titulaires dans tous les secteurs, elle répète sans cesse que le nombre des CDD dans l'entreprise est scandaleusement élevé, qu'il s'agit d'un abus sans nom et que cela met en grand danger l'avenir des titulaires, voire la survie de l'entreprise.

Premièrement, tout salarié reçoit un salaire, c'est une évidence ! Mais ce que la Direction veut faire oublier, c'est que le salarié (titulaire ou CDD) travaille, produit, et génère des richesses. Son salaire n'est qu'un pourcentage de la richesse qu'il produit chaque jour. Ainsi avec l'excédent, la Direction peut payer les (*très chères*) cotisations au syndicat patronal (SPQR), changer de voiture, louer des maisons et s'octroyer des salaires « confortables ».

Le « *surcoût des CDDs* » n'est qu'un mensonge grossier envers ceux qui, par leur statut précaire, sont les plus « *fragiles* » d'entre nous.

Les accords en vigueur font que chaque CDD présent dans l'entreprise, est là uniquement pour remplacer un titulaire absent (maladie, formation, CP, etc.)

**En regardant l'évolution de l'emploi dans l'entreprise nous constatons que les économies (en salaires) accomplies depuis deux ans, sont irréfutables.**

## Prenons donc l'exemple de PSE...

**Depuis le dépôt du Plan Social il y a eu 51 départs effectués. C'est-à-dire, 51 salaires en moins chaque mois...**

Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 3 transferts
- ✓ 8 départs volontaires
- ✓ 4 invalidités ou décès
- ✓ 5 longues maladies
- ✓ 31 préretraites (FNE)

**Pour les contrats CDD du mois de mars dans cette société il y a eu 47 CDD dans 12 services.**

Leurs contrats ont été destinés à remplacer :

- ✓ Des FNE dans les services non encore modernisés
- ✓ Des invalidités ou décès
- ✓ Des malades
- ✓ Des congés payés
- ✓ Des titulaires en formation
- ✓ Des accidentés du travail
- ✓ Des congés maternité.

Le compte au mois de mars 2004 est clair. 51 titulaires en moins (en général au maximum de leur grille de salaires) et 47 CDD (toujours des petits salaires)

Considérant que le nombre de CDD nécessaires pour fonctionner dans les divers services était déjà équivalent avant les départs (mis à part ceux qui, selon nos accords, remplacent des FNE), nous constatons que l'économie pour la Direction est « *sonnante et trébuchante* ».

**Ce que la Direction remet véritablement en question, ce ne sont pas les CDD, mais les titulaires des divers services que ces CDD remplacent !**

- Qui pourrait trouver les arguments pour défendre la place d'un titulaire en longue maladie pendant 6 mois sans être remplacé, lorsqu'il voudra reprendre son poste ?
- Qui pourrait expliquer à la Direction (toujours gourmande de réductions d'effectifs) qu'elle ne peut plus se passer du travail de ce titulaire après tous ces mois d'absence ?
- Qui pourra empêcher la sous-traitance du travail correspondant à un titulaire absent et non remplacé ?
- Comment garder la charge de travail d'un service, si le salarié qui l'accomplit n'est pas là et que personne ne le remplace ?

**Dire aujourd'hui que les CDD sont une charge supplémentaire pour l'entreprise, c'est encore un mensonge !**

- Quand un titulaire est en maladie il n'est pas payé par l'entreprise, mais par l'assurance.
- De cette manière, l'entreprise paie uniquement le CDD qui remplace le titulaire.
- Ce que la Direction paie en salaires tous les mois reste stable (malades au pas).
- Affirmer que la charge des CDD est insupportable, équivaut à dire que si demain il n'y a plus un seul titulaire absent, l'entreprise coulerait de son propre poids.

**Alors, ne pas vous laisser manipuler par les discours trompeurs, c'est aussi défendre vos emplois !**

Mardi 27 avril 2004

**SECTEUR COMMUNICATION CGT**